

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Demande d'expertise médicale

Important, merci de nous communiquer les dates d'indisponibilité ou de congés de l'agent :



En l'absence de ces informations, aucune expertise ne sera fixée pendant la période de congés scolaires.
Aucune modification de rendez-vous ne sera acceptée pour convenance personnelle de l'agent.
Si des examens médicaux sont programmés, le rendez-vous d'expertise sera fixé à l'issue de ces derniers.

Expertises non prises en charge au titre du contrat d'assurance :

- Evaluation du taux d'IPP (si l'agent a fourni un certificat final de consolidation).
- Aptitude au poste (si l'agent a repris ses fonctions).
- Retraite pour invalidité (si l'agent a été consolidé).
- Contre-expertise demandée par l'agent.
- Expertises non prévues dans les conditions générales de votre contrat (risque maladie ordinaire ; longue maladie ; longue durée).
- Vous n'avez pas établi l'imputabilité administrative ou vous souhaitez la refuser.
- Votre agent ne présente plus d'arrêt de travail et/ou de soins.

■ Demande de contre-visite médicale

Cet examen permet de s'assurer que l'arrêt en cours est médicalement justifié au jour du contrôle

☐ Sortie autorisées ☐ Sortie sans restriction

Nom du médecin prescripteur (facultatif) :

Exerçant à :

☐ Généraliste ☐ Spécialiste en :

Éléments à transmettre à votre Centre de Gestion

Date :

Cachet et signature :

Par E-mail : Emmanuel CAILLON – e.caillon@cdg16.fr
Isabelle CARNEIRO – i.carneiro@cdg16.fr
Charlène LOISEAU – c.loiseau@cdg16.fr
Aline TERRADE – a.terrade@cdg16.fr

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Relyens SPS est responsable au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) N° 2016/679 du 27 avril 2016) de traitements de données à caractère personnel vous concernant.

La licéité de ces traitements repose sur l'intérêt légitime du responsable de traitement ainsi que de la collectivité employeur, les traitements mis en œuvre étant nécessaires à la réalisation du service de contrôle médical demandé par cette dernière dans les conditions prévues par le Statut de la Fonction Publique.

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité la gestion (demande, suivi de la mise en œuvre...) des services de contre-visites et expertises médicales demandées par les collectivités employeurs.

Elles sont destinées aux collaborateurs habilités en charge de l'organisation des contrôles médicaux, et le cas échéant et pour les données qui les concernent :

- aux collaborateurs habilités en charge de la gestion des sinistres ainsi que du Service Relations Clients,
- aux collaborateurs habilités du Centre de Gestion auquel votre collectivité est rattachée,
- aux prestataires et sous-traitants impliqués dans le traitement (archivage...).

Le renseignement des rubriques vous concernant (contact collectivité) est obligatoire ; à défaut, Relyens SPS pourrait être dans l'impossibilité de répondre à la demande de contre-visite ou d'expertise médicale ou le temps de traitement pourrait être retardé.

Vos données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la finalité précisée ci-dessus, augmentée de la durée des prescriptions légales ou réglementaires.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Par ailleurs et sous certaines conditions, vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement ainsi qu'à la portabilité de vos données.

En outre, dans l'hypothèse où le traitement est fondé sur la notion d'intérêt légitime, vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière, à moins que le traitement soit justifié par :

- l'existence de motifs légitimes et impérieux qui prévaudraient sur vos intérêts et droits et libertés ; ou
- la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous pouvez exercer ces droits, en justifiant de votre identité, en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de Relyens SPS par courrier électronique ou par courrier postal (cf. coordonnées ci-dessous).

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une Autorité de contrôle en charge de la protection des données personnelles (cf. coordonnées ci-dessous).

Responsable du traitement
Relyens SPS
Route de Creton
18110 - VASSELAY
privacy.sps@relyens.eu

Délégué à la Protection des Données
DPO
CS 80006
18020 - BOURGES CEDEX
privacy.sps@relyens.eu

Autorité de contrôle
C.N.I.L.
3, Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07
Tel : 01 53 73 22 22

